Guide du personnel enseignant - Attentes

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Santé et sécurité au travail - Attentes

Observations d'ordre général sur l'intégration de la santé et de la sécurité au programme

Les questions liées à la santé et à la sécurité sont pertinentes dans chacun des domaines de l'éducation artistique (p. ex., réchauffements et exercices de récupération adéquats afin de prévenir les blessures dans la danse; utilisation sans risque des technologies du bâtiment, de l'éclairage et du son dans l'art dramatique; familiarisation avec les blessures musculo-squelettiques associées aux arts médiatiques et à la musique; entreposage, utilisation et élimination sans risque des substances toxiques dans les arts visuels).

Quand on traite de santé et de sécurité dans le domaine de l'éducation artistique, il faut notamment porter attention aux éléments suivants : familiarisation avec le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), utilisation correcte des substances toxiques et des installations de sécurité telles les douches oculaires et emploi approprié du matériel électrique. À chaque domaine de l'éducation artistique correspond un éventail particulier d'aspects importants de la santé et de la sécurité.

9e année

Arts intégrés, 9e année, cours ouvert (ALC10)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	MODULE	SECTION ET PAGE
Théorie (attentes) : Démontrer une compréhension des	Risques chimiques	Première section : p. 18
pratiques courantes (p. ex., santé et sécurité) tout en travaillant dans les divers domaines de l'éducation	Ergonomie	Première section <i>facultative:</i> p. 2 à 6 et 12 à 17
artistique.	Risques physiques	Première section : p. 16
Théorie (contenus d'apprentissage) : Expliquer les incidences physiques et environnementales d'une activité	Risques chimiques	Première section : p. 18
artistique (p. ex. stress physique et musculaire, élimination des déchets dangereux).	Ergonomie	Première section <i>facultative</i> : p. 2 à 6 et 12 à 17

Danse, 9e année, cours ouvert (ATC10)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	MODULE	SECTION ET PAGE
Théorie (attentes): Appliquer des principes de la sécurité dans l'environnement de la danse et l'exécution des mouvements.	Ergonomie	Première section : p. 2 à 6, 12 à 17 et p. 7
Démontrer une compréhension des pratiques sans risque pour les autres et soi-même dans la salle de classe et pendant un spectacle. (Contenus d'apprentissage)		

10e année

Arts médiatiques, 10e année, cours ouvert (ASM20)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	MODULE	SECTION ET PAGE
Théorie (attentes) :	Risques	Deuxième section : p. 36
Conventions (contenus d'apprentissage) :	chimiques	
Démontrer une compréhension de l'importance de la sécurité dans le studio (p. ex. raccordements électroniques).	Ergonomie	Deuxième section : p. 21 à 28, 29 et 32 à 35

Musique, 10e année, cours ouvert (AMU20)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	MODULE	SECTION & PAGE
Analyse (attentes) : Identité et collectivité (contenus d'apprentissage) :	Ergonomie	Deuxième section : p. 21 à 28, 29 et 32 à 35
Déterminer et corriger les postures incorrectes et (ou) les pratiques liées au rendement pouvant avoir des effets musicaux négatifs et/ou pouvant causer des blessures physiques.		

Arts visuels, 10e année, cours ouvert (AVI20)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	MODULE	SECTION & PAGE
Création : Perception et planification	Risques	Deuxième section : p. 36
(contenus d'apprentissage) :	chimiques	
Utiliser des outils, des matériaux, des	•	
processus et des technologies sans	Ergonomie	Deuxième section : p. 21 à 28,
risque et de façon appropriée.		29 et 32 à 35

Également disponible à : www.livesafeworksmart.net